

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 80/078 DU 20/02/80

portant reclassement de Monsieur EKOUYA
Alphonse, Maître-Assistant de Chimie en
service à l'Université Marien NGOUABI.

Visé le 25/10/79
Sous le n° 0157/Fy
AC/DAF

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

RECT. UMNG.

DGTFP

VU la constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
VU l'ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Uni-
versité de BRAZZAVILLE ;
VU l'ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom
de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 pertant organisation de
l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel
de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traite-
ments et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière adminis-
trative et reclassements ;
VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
VU le Certificat d'Aptitude au grade de Docteur d'Etat ès-Sciences
délivré par l'Université de BORDEAUX I le 20 Décembre 1978,
VU le Décret 79/148 du 30 mars 1979 relatif aux avancements des
Agents de l'Etat,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.— Monsieur EKOUYA Alphonse, Maître-Assistant de Chimie de 3^e échelon,
indice 1540, titulaire du Doctorat d'Etat ès-Sciences délivré par l'Université de
BORDEAUX I le 20 Décembre 1978, est reclassé et nommé Professeur Adjoint de 1^{er}
échelon, indice 1790.

/

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 30 Janvier 1979 et du point de vue de la soldé à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 20 Février 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA --

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre des Finances

Victor TAMBA-TAMBA --

Henri LOPES --

AMPLIATIONS /

PM.CAB	1
SGCM/BC	1
MEN	1
DAAF	1
DGTFP	2
JORPC	2
Rectorat	1
V.Rectorat	1
Secrégal	1
AC/DAF	3
Comptabilité	3
Fac. Sciences	2
DPAAD	4
Intéressé	1
Chrono	5

Le Ministre de l'Education

Antoine NDINGA-OBA --